

**LES ECOLES DE BERNAC-DEBAT
ET
BERNAC-DESSUS SONT GERES PAR LE SIVOS
(Syndicat à Vocation Scolaire) DES A3B**



Ecole de Bernac-Debat



Ecole de Bernac-Dessus

Siège administratif : S.I.VO.S DES A3B – 16, rue de l’Orient – 65360 BERNAC-DEBAT
05.62.45.92.32
Horaires : mardi 14h-18h – mercredi 8h30-12h – vendredi 14h-18h
bernac-debat.cne@orange.fr

PRESENTATION DU SIVOS

Le SIVOS des A3B regroupe 4 communes – Allier – Barbazan-Dessus– Bernac-Debat– Bernac-Dessus.

Le conseil syndical du SIVOS DES A3B est composé de :

1 Président : Mr Joseph BOUCHARA (Bernac Dessus)

3 Vice-présidents (maires des trois autres communes) ; 14 membres

L' ECOLE

A - Accueil des enfants

L'accueil des enfants se fait dans deux écoles :

· 1 classe de maternelle regroupant les TPS, PS et MS, 1 classe regroupant les GS et CP et 1 classe de primaire regroupant les CE 1 et CE 2 à Bernac-Debat

· 1 classe de primaire regroupant les CM1 et CM 2 à Bernac-Dessus.

B - Encadrement

- 4 enseignants – 2 directeurs d'école
- 5 employés territoriaux

C - Les locaux

Le site de Bernac-Debat dispose de 5 classes dont 3 actuellement utilisées, avec cantine, centre de loisirs, dortoir, salle des fêtes faisant office de salle de sport et de cour couverte dans la même enceinte. Le site de Bernac-Dessus comprend 1 classe, un local pour activités, 1 cour et 1 préau.



D - Cantine

Les tickets cantine sont en vente à la Mairie de Bernac-Debat – 16, rue de l’Orient – Prix : 4.30 €
Les repas sont pris au restaurant scolaire et sont confectionnés par un prestataire. Les tickets de cantine sont à retirer à la mairie pendant les heures d’ouverture. Les inscriptions se font le jeudi matin pour la semaine suivante. Tout repas commandé sera facturé. Il sera reporté si l’enfant fournit un certificat médical.

Pour les enfants allergiques munis d'un PAI, les repas et collations sont pris en charge par les parents.

Il est demandé aux parents de fournir pour les TPS et PS : le "doudou", un change et une petite couverture et un coussin marqués au nom de l'enfant.

E - Organisation de la semaine

- 24 heures d’enseignement réparties sur 4 journées
- Les heures d’enseignement seront organisées les lundis, mardis, jeudis, vendredis
- A raison de 6h00 par jour.
- La durée de la pause méridienne est fixée à 2h00

LUNDI	7h30 – 8h50 ALAE MATIN	8h50 – 9h00 Accueil enseignant	9h00 – 12h00 Enseignement	12h00 – 13h50 Pause méridienne	13h50 – 14h00 Accueil Enseignant	14h00 – 17h00 Enseignement	17h00 – 18h30 ALAE SOIR
MARDI	7h30 – 8h50 ALAE MATIN	8h50 – 9h00 Accueil enseignant	9h00 – 12h00 Enseignement	12h00 – 13h50 Pause méridienne	13h50 – 14h00 Accueil Enseignant	14h00 – 17h00 Enseignement	17h00 – 18h30 ALAE SOIR
JEUDI	7h30 – 8h50 ALAE MATIN	8h50 – 9h00 Accueil enseignant	9h00 – 12h00 Enseignement	12h00 – 13h50 Pause méridienne	13h50 – 14h00 Accueil Enseignant	14h00 – 17h00 Enseignement	17h00 – 18h30 ALAE SOIR
VENDREDI	7h30 – 8h50 ALAE MATIN	8h50 – 9h00 Accueil enseignant	9h00 – 12h00 Enseignement	12h00 – 13h50 Pause méridienne	13h50 – 14h00 Accueil Enseignant	14h00 – 17h00 Enseignement	17h00 – 18h30 ALAE SOIR

Vous trouverez ci-dessous la fiche d'inscription à l'école à retourner remplie à la mairie.
(faire un double-clic pour ouvrir le document)



Demande
d'inscription.doc

Fonctionnement et règlement intérieur des services périscolaires et extra scolaires

Depuis la rentrée 2021, le SIVOS des A3B (regroupement des communes d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Dessus et Barbazan -Dessus) a décidé de confier la gestion de l'ALAE (Accueil de loisirs associé à l'école) et de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) à la Fédération Léo Lagrange des Hautes-Pyrénées

Site internet : www.leolagrange-65.com

I- ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

A- Fonctionnement

- L'accueil de loisirs du SIVOS des A3B est situé au 39 rue de l'Orient à Bernac-Debat (Ecole St Macary).
- L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans révolus.
Conditions d'admission : les enfants sont admis dès leur scolarisation à l'école maternelle à condition qu'ils soient propres
- Il sera ouvert sur toutes les périodes de vacances scolaires exceptés les vacances de Noël et au mois d'Août selon le calendrier en vigueur établi par l'éducation nationale.
- Temps d'accueil : de 7h30 à 18h30.
- Les plannings d'activités sont consultables sur le site internet de la Fédération Léo Lagrange des Hautes-Pyrénées et mis à l'affichage à l'accueil de loisirs (un planning pour les 3 à 5 ans et un planning pour les 6 à 11 ans).
- Pour chaque période de vacances, les inscriptions seront ouvertes 15 jours avant.

Déroulement d'une journée type au centre de loisirs :

- ✚ **De 7h30 à 9 h00** : Accueil échelonné des enfants avec leurs familles
- ✚ **9h00** : Répartition des groupes et proposition des activités planifiées
- ✚ **9h00 à 12h00** : Activités planifiées
- ✚ **12h00** : Repas
- ✚ **De 12h00 à 12h30** : Départ des enfants qui ne mangent pas à la cantine
- ✚ **De 13h00 à 14h00** : Temps libre et jeux calmes (jeux de société, lecture, coloriages...)
- ✚ **13h30** : Sieste pour les plus petits
- ✚ **De 13h30 à 14h00** : Retour des enfants qui n'ont pas mangé à la cantine
- ✚ **De 14h00 à 17h00** : Activités planifiées (Goûter à 16h00)
- ✚ **De 17h00 à 18h30** : Départ échelonné des enfants

B- Les inscriptions

Le dossier d'inscription est à retirer à l'accueil de loisirs ou téléchargeable sur le site www.leolagrange-65.com (onglet centre Bernac-Debat).

Un dossier d'inscription complet comprend :

- ✚ 1 fiche de renseignement complétée pour chaque enfant (valable pour toutes les périodes de vacances de Septembre à Juillet, elle sera à renouveler à chaque rentrée scolaire)
- ✚ La photocopie des vaccins du carnet de santé
- ✚ Une attestation CAF mentionnant le quotient familial (pour le calcul de la tarification).
- ✚ 1 fiche d'inscription

Le dossier d'inscription sera à retourner directement à l'accueil de loisirs ou par mail à alaealsh.bernacdebat@gmail.com

Possibilité d'inscription : Journée avec ou sans repas ou en demi-journée (matin ou après-midi) avec ou sans repas.

Pour les sorties à la journée, une inscription à la journée avec repas sera nécessairement prise.

Les repas seront livrés par un prestataire culinaire : Elixor (les piques niques provenant de l'extérieur ne sont pas autorisés).

C- Tarification et facturation

Tarif « résidents »					
QF CAF	QF<250	251< QF >500	501<QF>900	901<QF>1400	QF>1401
½ journée	0	2,10 €	3,80 €	4,20 €	4,90 €
Journée	0	4,20 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €
Repas	4.30 €				

Tarif « extérieur »					
QF CAF	QF<250	251< QF >500	501<QF>900	901<QF>1400	QF>1401
½ journée	0	3,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €
Journée	0	6,00 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €
Repas	4.30 €				

Le tarif « résidents » concerne les familles résidant sur l'une des communes du Sivos : Allier, Bernac-Debat, Bernac-Dessus ou Barbazan-Dessus.

La tarification modulée dépend du quotient familial de chaque famille.

Il est impératif de fournir l'attestation CAF mentionnant le quotient familial : valable pour l'année, en l'absence de ce document, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Toute inscription donnera lieu à facturation. En cas d'absence, seulement la présentation d'un certificat médical pourra donner lieu à un report.

Paiement par chèque (à l'ordre Léo Lagrange), par espèces ou chèque CESU.

Le règlement sera à effectuer dès lors de votre venue à l'accueil de loisirs pendant les vacances. D'autres inscriptions pourront être prises dans la limite des places disponibles.

D- La vie au centre

Par mesure d'organisation, le temps d'accueil des familles avec leurs enfants se fait de 7h30 à 9h maximum. Les enfants pourront être récupérés à partir de 17h jusqu'à 18h30 (exceptés pour les sorties à la journée où les horaires peuvent être modifiés).

Pour tous les jours prévoir un sac à dos avec une gourde /bouteille d'eau, un goûter pour l'après-midi, une casquette/chapeau si nécessaire.

Pour les plus petits, prévoir un change complet ainsi qu'un doudou/sucette si nécessaire.

Pour les enfants faisant la sieste, amener un coussin et une couverture.

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

E- Santé

Administration de médicaments

Si votre enfant doit prendre un traitement médical ponctuel, il faut impérativement fournir :

- Les médicaments dans leur boîte d'origine et leur notice
- L'ordonnance médicale
- Une lettre manuscrite datée et signée autorisant le personnel à administrer les médicaments à votre enfant

PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)

Si votre enfant nécessite cette prise en charge, il faut obligatoirement fournir au centre de loisirs, une trousse marquée au nom et prénom de l'enfant contenant les médicaments (dans leur emballage d'origine avec leur notice), la photocopie de l'ordonnance médicale ainsi que la photocopie du protocole.

II- ALAE (Accueil de loisirs associé à l'Ecole)

A- Temps d'accueil

Sur le temps périscolaire, l'accueil des enfants est assuré :

- 🚦 Le matin : de 7h30 à 8h50
- 🚦 Pause méridienne : de 12h00 à 13h50
Garderie de 12h00 à 12h30 et de 13h30 à 13h50 (service gratuit)
- 🚦 Le soir : de 17h00 à 18h30

Pour le matin et le soir, les enfants sont accueillis sans réservation.

B- Fréquentation

Pour fréquenter le temps périscolaire, il faut impérativement fournir la fiche de renseignements, la photocopie des vaccins du carnet de santé ainsi qu'une attestation CAF mentionnant le quotient familial.

Ce dossier sera à renouveler à chaque rentrée scolaire. Il est valable pour les temps périscolaires et également pour les vacances scolaires (de Septembre à fin Juillet).

C- Tarifs et facturation (avant 8h20 et après 17h20)

Garderie périscolaire (gratuité pour le 3^{ème} enfant scolarisé au sein du même regroupement scolaire)

QF	CAF	Matin	Midi	Soir
0	249	-	-	-
251	500	1,00 €	0,55 €	1,00 €
501	900	1,30 €	0,55 €	1,30 €
901	1400	1,80 €	0,55 €	1,80 €
>1400		2,10 €	0,55 €	2,10 €

QF	CAF	Forfait mensuel 1 enfant	Forfait mensuel 2 enfants
0	249	-	-
251	500	12,40 €	18,65
501	900	16,80 €	24,90
901	1400	23,50 €	37,25
>1400		26,10 €	39,70

Les factures peuvent être remises en version papier ou envoyées par mail selon la demande en début de mois.

Les règlements peuvent s'effectuer par chèque (à l'ordre Léo Lagrange), en espèces ou par prélèvement automatique en fournissant une autorisation de mandat de prélèvement.

D- Divers – Organisation

- ALAE Matin : Pour les enfants arrivant tôt le matin, il est possible que les parents fournissent une collation à prendre lors de ce temps d'accueil.

Pour des raisons de sécurité, il faut IMPERATIVEMENT que les parents accompagnent leurs enfants jusqu'à l'animateur en arrivant.

- Pause méridienne (12h00 à 13h50)
En accord avec les enseignantes, les enfants faisant la sieste seront couchés à 13h00 et le temps calme débutera à 13h20 (maternelles).
Après le repas, des animations sont proposées aux enfants souhaitant y participer (activité manuelle, sportives ou temps libre).
- ALAE Soir : En accord avec les parents, les enfants auront la possibilité de faire leurs devoirs.
Rappel : l'animateur est là pour assurer une surveillance et s'assurer des bonnes conditions de travail de votre enfant mais ne peut en aucun cas intervenir sur le plan éducatif.

E- Discipline

Sur la demande d'équipe d'encadrement, le SIVOS peut être amené à juger de l'opportunité de l'exclusion d'un enfant dans les cas suivants :

- Refus des parents d'accepter le règlement intérieur
 - Indiscipline
 - Retards importants et/ou répétitifs dans les paiements
 - Retards importants et/ou répétitifs dans la reprise des enfants après l'heure de fermeture
- En cas de retard : une facturation d'un montant de 2€ par ¼ d'heure de retard sera adressée aux familles.